Réf. Farde e-Assemblées : 2499573

N° OJ : 109

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Conventions de projet 2022 qui constitueront des annexes à la convention-cadre entre Hub.Brussels (Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'Entreprise) et la Ville.

Le Conseil communal,

Considérant la Convention Cadre entre la Ville de Bruxelles et HUB adoptée par le Conseil communal le 21 octobre 2019;

Considérant que la Convention Cadre peut être complétée par des conventions de projet spécifiques qui détaillent les engagements des parties relatifs à un projet commun;

Considérant que le Ville de Bruxelles souhaite continuer à renforcer les collaborations au bénéfice des entreprises et commerces bruxellois en proposant de nouvelles conventions de projet;

Considérant que les conventions de projet portent sur les thématiques suivantes :
- Opensoon BXXL 2022
- Jury Kokotte BXXL 2022
- Valorisation Label Artisan
- Salons et séminaires Retail / Mapic
- Accompagnement des implantations commerciales.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : Les conventions de projet entre la Ville de Bruxelles et HUB, jointes au présent arrêté, sont adoptées.

Annexes :

Fiches projet FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention cadre 2019 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)